



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 novembre 2020

**N°2020/77 : RENEGOCIATION DES EMPRUNTS EN COURS A LA SFIL**

***L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 novembre 2020***

**Etaient présents : 23**

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Typhaine TOKPAN.

**Pouvoirs : 4**

Monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Philippe RIERA à madame Typhaine TOKPAN, monsieur Serge MAGLIOZZI à madame Geneviève CAIN.

**Absents excusés : 2**

Messieurs Eric KRAEMER, Ange AMBROSIO.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 29/10/2020,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 23 voix POUR (mesdames, messieurs Jean-michel MORER, Michel EBERHART, Camille FASSI, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Fathia BEN MABROUK, Birgit SHRUFER, Denise GONON, Francine BERTHAUX, Jonathan LOZACH, Cécile LAROYE, Sébastien**

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20201117-2020-077DEL-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception préfecture : 19/11/2020

**LASCOURREGES, Stide MARQUEZ) et 4 abstentions (mesdames, messieurs Serge MAGLIOZZI, Typhaine TOKPAN, Philippe RIERA, Geneviève CAIN)**

**DECIDE**

D'accepter l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local portant sur un emprunt total de 1 735 445.27 €, correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû des prêts ci-après, selon les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Emprunteur : commune de TRILPORT

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 735 445.27 €

Durée du contrat de prêt : 21 ans

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 1 735 445.27 €, refinancer, en date du 01/01/2021, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du cotnrat de prêt de refinancement
MIN258196EUR	001	1A	753 411.50 EUR	125 369.97 EUR
MIN247500EUR	001	1A	366 067.14 EUR	52 531.06 EUR
MIN241624EUR	001	1A	141 871.26 EUR	16 668.92 EUR
MIN236808EUR	001	1A	223 288.14 EUR	10 135.21 EUR
MIN227528EUR	001	1A	43 807.23 EUR	2 294.84 EUR
Total des sommes refinancées			1 735 445.27 EUR	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2021 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus
MIN258196EUR	001	18 006.53 EUR
MIN247500EUR	001	1 342.86 EUR
MIN241624EUR	001	858.32 EUR
MIN236808EUR	001	556.36 EUR
MIN227528EUR	001	138.36 EUR
Total dû à régler à la date d'exigibilité		20 902.43 EUR

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20201117-2020-077DEL-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception préfecture : 19/11/2020

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/01/2021 au 01/01/2042

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant :

1 735 445.27 EUR

Versement des fonds : 1 735 445.27 EUR réputés versés automatiquement le 01/01/2021

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.60 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

**AUTORISE** le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

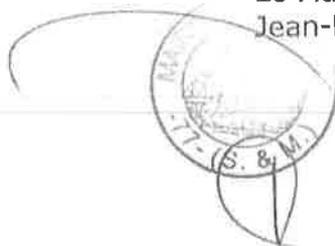
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le  
Publié le **19 NOV. 2020**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20201117-2020-077DEL-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2020  
Date de réception préfecture : 19/11/2020